



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 4 janvier 2022

Discours de rentrée – Conférence de presse du 04/01/2022 :

Bonjour à toutes et tous,

Je vous remercie d'être présents, et vous adresse mes meilleurs vœux à vous ainsi qu'à vos proches dans une situation sanitaire qui reste complexe.

Nous l'avons vu en 2021, nous avons dû nous adapter dans nos quotidiens, dans nos façons de travailler comme dans notre vie privée. Cela ne nous a pas empêché d'avancer, et 2022 continuera d'être une année d'engagement et de progrès pour notre monde agricole.

Ce que nous a appris 2021

Avant de vous présenter mes priorités politiques des mois à venir, je voudrais prendre un temps pour saluer toutes celles et ceux qui se sont mobilisés dans les périodes de crises que nous avons traversées et que nous traversons au moment où nous nous parlons de relever la plus noble des missions : nourrir le peuple de France. Je pense bien entendu aux agriculteurs, mais également à l'ensemble de notre chaîne alimentaire ; à notre tissu industriel, aux acteurs de la grande distribution, aux représentants syndicaux, aux fonctionnaires, aux enseignants...

C'est là l'enseignement que nous devons tirer de ces deux dernières années : notre chaîne agroalimentaire est solidaire, solide, déterminée, face aux crises multiples, qu'il nous a fallu affronter.

Ce constat renforce la ligne directrice de l'action de ce Gouvernement : celle de renforcer notre souveraineté agro-

alimentaire. Le Président de la République l'avait évoqué dès 2017 dans son discours de Rungis puis en mars 2020. Nous poursuivons cette même ligne.

Alors bien sûr, le Gouvernement a agi, et l'année écoulée a bien montré un engagement inédit de l'Etat pour notre chaîne alimentaire ; face aux crises, dans sa capacité à investir dans les transitions et dans le courage de mener des réformes.

Premièrement, face aux crises d'abord, l'Etat a été au rendez-vous.

Bien sûr, en premier lieu, la crise de la Covid-19. Nous avons tenu, les « aides Covid » versées aux entreprises ont permis de sortir rapidement de la crise d'un point de vue économique. Aujourd'hui, notre taux de chômage est historiquement bas, et la croissance repart. C'est le résultat des choix qui ont été faits, mais aussi de cette mobilisation sans faille des acteurs. Je n'éluide pas les tensions sur l'emploi dans le monde agricole que nous suivons de près.

Ensuite, face au terrible épisode de gel qui a frappé notre agriculture au printemps dernier. Certaines exploitations ont perdu jusqu'à 100% de leur production, cet épisode se révélant être une des « plus grandes catastrophes agronomiques de ce début de XXIème siècle ».

Là encore, l'Etat a été au rendez-vous, aux côtés des professionnels. Un plan d'indemnisation à hauteur d'1 milliard d'euros, financé par la solidarité nationale, a été mis en place et mon Ministère en assure le plein déploiement. En fin d'année 2021, nous avons déjà versé près de 95 millions d'euros. Les versements au titre des calamités agricoles vont s'accélérer dans les semaines qui viennent, à mesure que les dossiers de demande seront déposés, et constitueront l'essentiel de l'enveloppe dédiée de 1Md€. De plus, 64 millions d'euros de dégrèvements d'office de taxe foncière sur le non bâti ont également déjà été accordés. Enfin, pour préparer l'avenir et comme le Premier ministre l'avait annoncé, nous avons également ouvert récemment un nouveau guichet d'aide au

financement des agroéquipements de protection individuelle face aux aléas climatiques de 60 millions d'euros dans le cadre du plan France Relance, portant le total de l'enveloppe accordée à ce dispositif à 130 millions d'euros.

Nous continuerons à déployer avec la plus grande rapidité possible.

Nous avons aussi su faire face à l'épidémie d'influenza aviaire, qui a particulièrement touché la filière avicole et qui, depuis, sévit à nouveau. C'est évidemment un sujet de préoccupation en cette rentrée que nous suivons avec beaucoup d'attention. Quelle est la situation au moment où je vous parle ?

Aujourd'hui nous comptons 41 foyers de contamination en élevage sur notre territoire. L'année dernière à la même époque, nous étions autour d'une soixantaine.

Cette année, nous sommes plus forts pour affronter ce virus, car un important travail a été mené avec l'ensemble de la filière pour nous doter de règles de gestion visant à mieux anticiper les situations de crise au travers d'une feuille de route. Des mesures

ont dû être prises pour éviter la diffusion du virus. J'appelle chacun à faire preuve de la plus grande vigilance et à respecter strictement les mesures de protection.

Oui, l'Etat a été au rendez-vous de ces crises aux côtés des acteurs économiques. Je tiens ici à saluer celles et ceux qui ont œuvré à la fois dans la construction de ces plans d'indemnisation, dans le suivi technique des opérations.

Je tiens également à souligner le fait que nous avons su innover dans les méthodes d'indemnisation, que ce soit pour le gel ou pour l'influenza aviaire. Aujourd'hui, nous indemnisons plus rapidement car nous avons massifié les avances. Dans le cadre du plan gel, par exemple, nous avons accéléré la tenue des CNGRA de façon à pouvoir indemniser dès la fin de la période de production : tous les CNGRA au titre du gel se sont tenus en juillet, septembre et novembre, quand il faut d'habitude attendre neuf à douze mois, et nous avons eu recours à des aides d'urgence et à des avances quand cela était nécessaire. Les

premiers dossiers d'indemnisation ont été payés dès l'automne, et la majorité des dossiers devra être payée au 1er trimestre, soit moins d'un an après la survenue de ce gel historique.

Merci aux fonctionnaires de l'administration centrale, de l'administration déconcentrée, aux chambres d'agriculture, aux opérateurs de l'Etat comme l'ASP ou la MSA d'avoir permis que chaque aide puisse être délivrée, au plus de près nos agriculteurs et de leurs besoins.

Je n'oublie pas non plus l'action de nos services à l'étranger avec la signature du protocole franco-chinois sur le zonage en cas de peste porcine africaine (PPA) signé le 13 décembre dernier. Cet accord est le fruit de nombreux échanges, durant 2 ans, entre les autorités françaises et les deux ministères chinois en charge respectivement des Douanes et de l'Agriculture. Je tenais à revenir dessus car cet accord est le premier de ce genre à être signé par la Chine au bénéfice d'un pays de l'Union européenne. Il est en ce sens exemplaire et précurseur d'autres accords à venir avec d'autres filières et d'autres pays.

Deuxièmement, nous avons fait le choix d'investir massivement dans notre agriculture et dans notre chaîne agroalimentaire.

Pourquoi ?

Tout simplement parce que notre souveraineté agro-alimentaire ne se décrète pas par injonction mais se consolide par l'investissement. C'est vrai aussi du financement des transitions.

Ainsi, en un an et demi, nous avons :

D'abord déployé le plan France Relance. Aujourd'hui avec le plan France Relance, je vous annonce qu'en ce 4 janvier près de 90% des fonds ont été engagés et sont d'ores et déjà déployés, ou le seront très prochainement, dans les cours de ferme, dans nos usines agroalimentaires, dans les cantines scolaires de nos enfants et dans les programmes de R&D. Ces investissements représentent donc au moment où je vous parle plus d'un milliard d'euros.

Ils sont d'autant plus efficaces qu'ils se sont faits dans la concertation et la confiance dans nos filières. Par exemple, avec France Relance, en moins d'un an, ce sont :

- 100 projets de structuration de filière qui ont pu être soutenus pour un total de 80 millions d'euros. C'est-à-dire des projets portés par des acteurs de terrain, des industriels, des producteurs, des transformateurs qui ont un objectif commun et une vision pour leur filière.
- 1 645 projets de modernisation de nos élevages soutenus pour augmenter la biosécurité et le bien-être animal,
- Près de 2 500 km de haies qui sont en train d'être plantés, au bénéfice de notre biodiversité,
- 215 millions d'euros d'aides attribuées à près de 17.000 projets de conversion des agroéquipements afin d'accélérer la transition agroécologique,
- Plus de 1.600 projets de renouvellement forestier soutenus pour permettre à nos forêts de s'adapter au changement climatique, soit l'équivalent de 11,5 millions d'arbres déjà prévus d'être plantés,
- Au total, ce sont plus de 90% des sommes annoncées qui sont engagées et plus de 35 000 projets soutenus pour l'agriculture, l'alimentation et nos écosystèmes forestiers.

C'est ça, la relance !

Ensuite, en lançant le plan France 2030. Ce sera plus de 2,8 Mds euros pour notre agriculture, notre alimentation et nos forêts. Plus de 800 Meuros sont déjà déployés. J'y reviendrai dans quelques instants.

Au final, les plans France Relance et France 2030 ce seront plus de 4,2 Mds euros d'investissements dans notre agriculture, dans notre chaîne agro-alimentaire. Le Président avait, lors de sa campagne de 2017, annoncé un investissement massif avec un « Plan de Transition Agricole » de 5 milliards d'euros, pour soutenir tous les projets de montée en gamme des exploitations, d'adaptation aux normes environnementales et de bien-être animal. Cet engagement est donc tenu.

Troisièmement, nous avons tenu les engagements que nous avons pris, grâce à un travail avec les filières.

Les défis sont donc relevés et ils le sont par les filières, en confiance, en concertation.

Je voudrais insister sur deux points :

Ce 1er janvier a marqué ainsi, un tournant important en matière de réponse aux attentes du consommateur en faveur du bien-être animal.

Je pense évidemment à la fin de l'élimination des poussins mâles qui est en train de se mettre en place, et pour laquelle nous menons un travail important avec toute la filière, que je remercie.

L'Etat est aux côtés des éleveurs pour :

- Soutenir les investissements nécessaires dans les couvoirs à hauteur de 10 millions d'euros.
- Prendre l'arrêté précisant l'ensemble des modalités de mise en œuvre. Cet arrêté est actuellement en cours d'examen au Conseil d'Etat.
- Mettre en place le circuit de financement pour s'assurer que ce ne soit pas l'éleveur qui ait à payer. La filière ponte toute entière travaille sur un projet d'accord interprofessionnel qui

viendra préciser les modalités de prise en charge des coûts liés à cette nouvelle pratique et éviter que les éleveurs financent la transition. Le mécanisme transitera directement des couvoirs à la grande distribution.

Mais c'est aussi la fin de la castration à vif des porcelets. Le 19 novembre dernier, j'ai signé l'arrêté qui vient répondre à l'engagement pris par mon prédécesseur. Je tiens à dire que je serai très vigilant à ce que les répercussions des coûts se fassent bien tout au long de la chaîne alimentaire. C'est d'autant plus nécessaire que la conjoncture aujourd'hui n'est pas bonne pour le secteur porcin.

C'est enfin, la nomination dans tous les élevages d'un référent bien-être animal ; c'est une avancée qui était un engagement et qui s'est concrétisé. Former, c'est aussi essentiel.

Le travail doit se poursuivre, mais nous pouvons être fiers de ce dialogue fructueux et des résultats qu'il permet d'obtenir. Ces

décisions font de nous des pionniers en Europe. Soyons-en fiers, car elles démontrent une nouvelle fois que l'élevage français, c'est la qualité. Contre ceux qui voudraient jeter l'opprobre sur toute une profession au mépris des réalités des pratiques ; le monde de l'élevage nous montre une nouvelle fois qu'il est pleinement engagé dans les transitions.

Nous continuons également d'avancer avec méthode sur la réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

Si on prend un peu de recul, les avancées sont considérables : nous avons réussi ensemble à nous passer de plus de 93% des molécules actives les plus préoccupantes depuis 2017. La surface en bio a doublé depuis 2017. Celle de la HVE a été multipliée par 20 en trois ans.

Nous devons poursuivre dans cette voie. Mais le faire avec méthode, sans jamais laisser d'agriculteur dans des impasses, sans solution et avoir le courage de porter ces sujets à l'échelle européenne.

En 2022, nous œuvrerons donc à la mise en œuvre la plus pragmatique et efficace possible du plan pollinisateurs et de l'arrêté associé. En parallèle, nous stabiliserons également le cadre des Zones de Non Traitement et des chartes d'engagement comme l'a demandé le Conseil d'Etat, et nous poursuivrons le travail de fond engagé pour accompagner les agriculteurs et éviter les impasses par la R&D et l'investissement dans des solutions innovantes.

Sur les zones de non traitement, nous faisons donc confiance en l'intelligence territoriale, en renvoyant vers les chartes pour les moyens de prévenance. Nous faisons aussi confiance en la science s'agissant des distances en renvoyant à l'ANSES pour des analyses individuelles.

Sur Natura 2000, je souhaite être rassurant. Il nous faut avoir une approche pragmatique là aussi. D'abord parce que le Conseil d'Etat n'ordonne pas la fin des produits phytosanitaires dans les zones. Ensuite parce que tout le monde s'accorde à dire que les

zones Natura 2000 fonctionnent très bien et qu'il faut préserver les équilibres.

Quatrièmement, face aux besoins d'agir contre les défis il nous a fallu réformer et en cela je voudrais saluer l'incroyable travail mené avec les parlementaires, les organisations professionnelles agricoles et tous les acteurs qui permettent d'aboutir à des réformes et surtout à des résultats d'ores et déjà perceptibles.

Je pense notamment au volet social pour les agriculteurs. Revalorisations des retraites agricoles, pour les chefs d'exploitation mais également pour leur conjoint, des mesures fortes attendues depuis si longtemps par le monde agricole. Nous avons revalorisé la retraite de 200.000 chefs d'exploitation. Cela veut dire 105€ par mois de plus en moyenne. Nous garantissons une retraite minimale à 1.035 euros par mois pour une carrière complète. Et nous venons d'étendre cette revalorisation aux conjoints collaborateurs, qui sont à 75 % des

femmes. En tout, ce sont plus de 350.000 retraités qui voient leur retraite revalorisée. Nous leur devons bien cela, après avoir passé leur vie à travailler pour nous nourrir. Et ce travail résulte d'un dialogue transpartisan.

Nous n'avons eu de cesse d'œuvrer pour garantir des équilibres de vie essentiels à nos agriculteurs. Nous pouvons être fiers des avancées sociales permises pour le monde agricole. Je pense bien entendu à l'amélioration de l'indemnisation des congés parentaux pour tous les non-salariés agricoles. C'est une mesure qui touchera 1.300 agricultrices et agriculteurs par an et qui leur permettra d'être plus sereins pour l'arrivée de leurs enfants.

Une autre réforme qui a porté des résultats concrets ; celle de l'apprentissage faite en 2018 par ce Gouvernement. Aujourd'hui, nous connaissons un taux de chômage à un niveau le plus bas depuis 15 dernières années et cette réforme en est l'une des clés de réussite. Tout le monde savait les atouts des filières

d'apprentissage, mais ce Gouvernement a agi pour les renforcer dans leur lien avec le monde professionnel. Je tenais à le signaler car l'enseignement agricole, dont j'ai la responsabilité, a largement contribué à ce succès. A la rentrée 2021, 45.717 apprentis ont fait le choix de l'enseignement agricole : c'est un chiffre historique et en hausse de 22% !

En 2022, j'espère que nous consoliderons cette tendance qui reflète parfaitement ce que l'enseignement agricole offre aux jeunes. Alors que nombre d'entre eux devront bientôt choisir leurs futurs établissements et leurs futurs cursus, je ne peux que les encourager à s'orienter vers l'agriculture. Je les encourage d'autant plus que les métiers du Vivant recrutent chaque année plus de 100.000 postes ; ils n'attendent qu'une nouvelle génération d'Entrepreneurs du Vivant motivés et passionnés.

Enfin, l'année 2021 a été marquée bien évidemment par la fin des négociations de la PAC.

Je ne pourrais pas parler de réforme sans mentionner l'une des politiques les plus structurantes pour notre monde agricole : la PAC. Après un an de travail acharné et de concertation inédite avec l'ensemble des parties prenantes – plus de 2 millions de personnes interrogées – je vous annonce que le Plan Stratégique national a été finalisé et transmis le 23 décembre à la Commission. Une quinzaine d'Etats-membres seulement ont réussi à tenir ce délai.

Le travail se poursuit désormais au niveau des institutions européennes mais tout est en bonne voie pour permettre aux agriculteurs une visibilité sur la campagne PAC qui débutera en 2023. Vous le savez, cette nouvelle PAC sera plus juste, plus sociale et plus verte : c'est notre ambition et elle n'a jamais été aussi proche de devenir réalité.

Nous préparons d'ores et déjà sa mise en œuvre pour permettre le versement des aides PAC en temps et en heure à nos agriculteurs. Vous savez que c'était un engagement dès 2017 de

ce Gouvernement, particulièrement après des campagnes désastreuses en 2015 et en 2016 qui avaient conduit à des retards pouvant aller jusqu'à un an. Un travail colossal a été engagé et cette année est même historique, car 99% des bénéficiaires ont déjà touché les paiements soit 7,17 milliards d'euros à près de 300 000 agriculteurs : il n'avait jamais été versé autant, à une telle proportion d'agriculteurs aussi tôt dans la campagne. Cet acquis doit perdurer. Pour ce faire, nous avons décidé de renforcer le budget de 13 Meuros de l'Agence de services et de paiement de l'Etat pour 2022.

Dans cette mise en œuvre, nous portons une attention particulière pour les politiques d'installation de nos jeunes agriculteurs. C'est très important à la fois dans les outils (et vous savez que mes arbitrages allaient en ce sens) que dans le transfert des compétences aux régions. Vous le savez, notre capacité à installer des jeunes agriculteurs, c'est notre juge de paix.

Alors, vous le voyez 2021 a été une année pleine de détermination mais aussi de résultats et de réussite collective. Et fort de ces résultats, je vous l'affirme : notre mission ne s'arrête pas ici, en ce 4 janvier 2022. Les combats à venir sont tout aussi importants.

Les chantiers pour 2022

Il reste beaucoup de pain sur la planche en 2022 et nous allons travailler jusqu'au dernier quart d'heure qu'il me sera donné !

Premièrement, la mise en application d'EGALIM 2. C'est la mère des batailles, surtout dans le contexte inflationniste que nous connaissons.

Si la loi EGAlim 1 de 2018 a permis des avancées importantes en instaurant notamment le principe de la « marche en avant du

prix », il nous a fallu ajouter une loi de régulation à cette première loi de confiance.

C'est tout l'enjeu d'EGALIM 2, portée par Grégory Besson Moreau. Elle impose des règles strictes : non négociabilité de la matière première agricole, non-discrimination, ligne à ligne. Des règles qui ont un objectif partagé : recréer de la confiance à tous les maillons et mieux répartir la valeur.

Il nous faut désormais mettre en œuvre cette loi, notamment lors des négociations commerciales qui ont lieu en ce moment même. Et dans un contexte de hausse généralisée des coûts de productions, je dirais qu'heureusement la loi EGALim 2 est là. Car si nous avons été dans le même cadre que l'an dernier, nul ne doute que dans les rapports de force en présence, les agriculteurs auraient été les grands perdants de ces négociations.

Comptez sur moi pour mettre toute la pression possible afin que cette loi fonctionne :

- Des comités de suivi des négociations commerciales sont organisés chaque mois, et l'Etat jouera pleinement son rôle en menant des contrôles. Ils seront multipliés par 4 cette année. La loi sera appliquée et nous éviterons les stratégies de contournement.
- La DGCCRF est mobilisée
- Le nouveau médiateur est mobilisé
- Nous avons mis en place un suivi particulier, filière par filière, et des messages particuliers sont passés.

Redonner de la valeur à notre agriculture, c'est aussi embarquer les consommateurs ; car trois fois par jour le consommateur a le pouvoir d'agir pour soutenir la valeur de notre monde agricole.

Il faut donc plus de pédagogie sur la saisonnalité des produits, mais aussi un accès à une information claire sur l'origine et sur les conditions de production. C'est le sens du fameux « décret

Origine » qui est actuellement au Conseil d'Etat. Il doit être examiné le 11 janvier. Si cette session est conclusive, le décret pourra sortir dans la foulée.

Deuxièmement, aller toujours plus loin dans l'accompagnement humain des agriculteurs

Je continuerai aussi à être vigilant quant à la situation des agriculteurs en détresse. Ce sujet du mal-être en agriculture était encore bien trop tabou, mais collectivement nous en avons fait une priorité avec cette feuille de route présentée le 23 novembre dernier aux côtés de Olivier Véran et de Laurent Pietraszewski. Je remercie d'ailleurs ceux qui ont porté ce sujet, je pense notamment aux parlementaires, dont Olivier Damaisin mais aussi aux acteurs associatifs comme Edouard Bergeon. En ce début 2022, je voulais revenir dessus rapidement car le suivi et la mise en œuvre de ces actions restera une priorité pour moi au cours des prochains mois et de nombreuses mesures sont

entrées en vigueur dès ce 1er janvier 2022. Parallèlement, cela renvoie à la question de la rémunération que j'évoquais.

Troisièmement, persévérer dans la nécessaire adaptation de notre agriculture au changement climatique

Ce sont des sujets difficiles, mais nous les avons pris à bras le corps avec le Varenne de l'eau et de l'adaptation au changement climatique que j'ai lancé en mai 2021 avec Bérangère Abba. Plus de 800 acteurs différents se sont investis dans ce Varenne. Et aujourd'hui, nous avons des résultats concrets.

Comme vous le savez, il y a trois groupes de travail. C'est un cycle de solutions et non uniquement de discussions. Et les premiers résultats sont là.

S'agissant du 1^{er} groupe de travail : Il a permis d'aboutir à un projet de loi réformant l'assurance-récolte grâce au travail réalisé par le député Frédéric Descrozaille. Cette réforme a été présentée par le Président devant les Jeunes Agriculteurs le 10

septembre, elle est devenue projet de loi et sera examinée dès ce jeudi en commission des affaires économiques à l'Assemblée nationale. Je le porterai devant les parlementaires avec la même force et avec la même méthode de rassemblement que je m'efforce d'appliquer.

L'enjeu est trop central ; il s'agit d'une révolution pour le monde agricole de l'une des réformes les plus ambitieuses depuis la Politique Agricole Commune. Nous allons créer la première couverture universelle face au risque climatique.

S'agissant du 2^{ème} groupe de travail, les travaux ont permis d'enclencher une véritable dynamique vers une adaptation de notre agriculture :

D'un côté, les travaux ont permis d'aboutir à une charte d'engagement dans le cadre de laquelle les filières et les chambres d'agriculture s'engagent à finaliser leurs stratégies d'anticipation en 2022 et à finaliser les plans d'action par la suite. Cette charte a été présentée le 21 décembre. Elle s'appuie sur

l'ensemble des leviers pour s'adapter. Elle devrait être signée par l'ensemble des acteurs au fur et à mesure.

En complément, j'ai confirmé l'engagement de l'Etat à :

D'une part, accompagner dans le temps la dynamique : FranceAgriMer et la cellule RIT assureront un suivi régulier de ces travaux et veilleront à leur bonne coordination.

D'autre part, soutenir financièrement cette dynamique :

- Via France Relance (avec une augmentation des soutiens pour l'acquisition individuelle d'équipements de protection face aux aléas climatiques passant de 70 à 130 millions d'euros) ;
- Via le Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) avec 2 millions d'euros dédiés pour un appel à projets sur les enjeux de l'adaptation au changement climatique.
- Via France 2030 et le PIA4.

S'agissant du 3^{ème} groupe du travail, les travaux se poursuivent et leurs conclusions sont attendues pour ce début d'année, dans les toutes prochaines semaines. Je suis certain qu'elles permettront de déployer de nouvelles solutions. J'y serai très vigilant. Il y aura un « avant » et un « après » ce Varenne.

Quatrièmement, renforcer la filière forêt/bois française.

Vous connaissez ma passion pour cette filière ! Pour l'aider à relever les nombreux défis qui lui font face, nous avons lancé les Assises de la Forêt et du Bois en octobre dernier avec Agnès Pannier-Runacher, Emmanuelle Wargon et Bérangère Abba.

Celles-ci seront clôturées à la mi-février. Cela donnera lieu à la présentation d'une série de propositions, que je souhaite les plus opérationnelles possibles. Nous sommes face à un impératif, c'est une question de survie : il faut que la filière « fasse filière ».

Cinquièmement, le déploiement de France 2030

Accompagner durablement nos filières dans leur transformation, cela veut dire investir massivement.

Aujourd'hui, nous allons encore plus loin avec le plan France 2030 présenté en octobre par le Président. Nous allons consacrer 2,8 milliards d'euros pour la 3^{ème} révolution agricole et pour une alimentation favorable à la santé, durable et traçable.

Et nous commençons à soutenir cette 3^{ème} révolution agricole dès à présent, avec la mise en œuvre de deux stratégies d'accélération et 5 appels à projets d'ores et déjà lancés. A ce jour, ce sont déjà plus de 800 millions d'euros qui sont déployés par le 4^{ème} Programme d'investissements d'avenir (PIA 4). Je pense à l'appel à projets « préséries » ouvert fin décembre et doté de 25 millions d'euros pour soutenir le financement de prototypes d'agroéquipements intelligents et favorables à la transition agro-écologique. Nous avons également ouvert un guichet doté de 30 millions d'euros pour développer les surfaces en légumineuses en France. Vous savez à quel point c'est un

sujet qui me tient à cœur. Cet appel à projets nous permet d'aller encore plus loin dans le Plan Protéines en soutenant par exemple des projets de sélection génomique de variétés de protéines végétales ou encore de recherche sur la composition protéique des graines de légumineuses.

En 2022, nous allons accélérer encore le déploiement de ce plan France 2030 dans nos territoires. Pour cela, nous allons lancer dans les semaines à venir une nouvelle série d'appels à projets pour :

- L'investissement dans les équipements pour la troisième révolution agricole,
- Le soutien à l'innovation pour accélérer la transition des filières agricoles et alimentaires,
- Le Fonds « entrepreneurs du vivant »,
- Le soutien à la filière « forêt – bois ».

Toutes ces priorités ne sont pas exhaustives. J'aurais aussi pu vous parler d'agrivoltaïsme (il nous faut protéger nos sols agricoles afin de leur permettre de tirer profit du voltaïsme), du foncier (avec la mise en œuvre de la PPL Sempastous), de la prédation (avec la mise en œuvre des consignes du Président sur le comptage) ou encore du carbone (politique prioritaire pour moi). Mais pour terminer, j'aurais souhaité vous parler d'Europe.

L'Europe et la Présidence Française du Conseil de l'Union européenne.

Notre agriculture est intrinsèquement européenne et l'Europe, et cette année marquée par le 60^{ème} anniversaire de la PAC n'en fera exception. Ce sera le levier d'action, mon levier d'action, pour porter nos valeurs et nos demandes pour nos agriculteurs et notre alimentation. Je porterai nos valeurs à Bruxelles, car je crois fermement que nous ne pouvons pas réussir ce combat

seul et que nous devons rassembler autour de nous. Je crois en l'Europe, en l'Europe agricole, c'est pour cela que j'ambitionne de l'améliorer.

Ce début d'année 2022 est évidemment marqué par la Présidence française de l'Union européenne. Concrètement, la France présidera un Conseil agriculture et pêche par mois, soit six sur le semestre. Le premier aura lieu dans 13 jours à Bruxelles. J'organiserai également un Conseil informel, à Strasbourg début février, qui sera l'occasion de montrer à mes collègues l'excellence de l'agriculture française.

Le Président l'a affirmé nos priorités sont : Relance, puissance, appartenance pour une Europe plus souveraine. Mais comment penser une Europe souveraine sans évoquer la première des souverainetés, la souveraineté alimentaire ? Et de la même manière, comment penser la souveraineté alimentaire sans passer par le niveau européen ?

Pour moi, il faut que l'on combatte systématiquement les distorsions de concurrence au sein du marché commun, lorsqu'il y en a. Vous connaissez désormais mon combat pour porter à l'échelle européenne tous les sujets phytosanitaires.

Mais vous commencez également à connaître mon combat pour la réciprocité des normes. Nous ne pouvons plus accepter d'importer sur notre marché européen des produits qui ne respectent pas les normes que nous imposons à nos propres productions. C'est un non-sens. Agir pour cette réciprocité des normes sera la priorité des priorités pour la Présidence française.

Concrètement, cela passe, pour moi, par trois voies :

D'abord, au sein de la politique commerciale elle-même, conditionner un accès préférentiel à notre marché au plein respect des normes de production européenne, ce qui s'appelle les conditionnalités tarifaires. C'est une question d'équité en matière de concurrence.

Ensuite, au sein des politiques internes, par l'inclusion de clauses-miroirs, pour conditionner les importations au respect d'une norme de production. Par exemple sur les antibiotiques de croissance : nous attendons la mise en place par la Commission d'une clause miroir permettant d'appliquer aux produits importés l'interdiction d'usage d'antimicrobien à des fins de promotion de croissance. Plus de dix ans après que la pratique a été interdite dans l'Union européenne, nous nous assurerons enfin que les produits importés ne sont pas issus d'animaux gavés d'antibiotiques pendant toute leur vie, non pas pour les soigner quand ils sont malades mais simplement pour les faire grossir plus vite.

Enfin, la Commission devrait finaliser dans les prochains mois sa proposition de révision de la directive sur l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques, dite directive SUD, qui sera donc examinée au Conseil sous PFUE.

Outre les moyens et objectifs de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques, cette directive doit également, de mon point de vue, permettre de travailler sur les alternatives, en ayant l'objectif de ne jamais laisser les agriculteurs sans solution. A ce titre, travailler à une définition européenne du biocontrôle, et sur les nouveaux outils d'épandages tels les drones ou le matériel anti-dérive, seraient notamment nécessaires.

Et puis, cette PFUE sera l'occasion d'avancer sur des combats qui me sont chers et qui, j'en suis convaincu, doivent être portés au niveau européen. Pour n'en citer qu'un la question du stockage du carbone dans les sols. Ce rôle essentiel des agriculteurs dans la lutte contre le changement climatique ne peut se jouer qu'à une échelle nationale. Et je vous annonce que nous organiserons un grand événement sur ce thème du carbone le 1^{er} février, avec les acteurs français, avant d'en faire la thématique de l'informelle le 6 février à Strasbourg.

Voilà, comme vous pouvez le constater je n'ai pas changé l'ordre de mes priorités : soutenir nos agriculteurs, préserver notre beau modèle agricole fondé sur la qualité, tout en lui permettant de se moderniser pour relever les défis qui lui font face. Tout cela au service d'un seul et même objectif : la reconquête de notre souveraineté agro-alimentaire. Ces priorités, elles demeureront miennes jusqu'au dernier quart d'heure. Cela passera notamment par notre capacité à installer de jeunes agriculteurs, comme en témoigne le défi du dernier recensement.

Il me semble le temps que nous avons pris ce matin pour balayer tous les sujets sur la table était nécessaire car nous sommes tous pris par l'urgence du quotidien, et il est important de prendre un peu de hauteur pour remettre l'urgence de l'action en perspective. Comme le disait Edgar Morin, « à force de sacrifier l'essentiel pour l'urgence, on finit par oublier l'urgence de l'essentiel. » Je crois que nous sommes revenus à l'essentiel ce matin.